

Paris, le 06 mai 2024

AVIS INTERNET

OSTRUM SRI CROSSOVER

(Part I : FR0011350677 / Part I-NPF : FR001400N6G2 /

Part L : FR0011350685 /Part GP : FR0013241023)

Nous vous informons des modifications suivantes :

1- Création d'une part G*

- **Création de la part G* (FR001400PEU7)**, la souscription de cette part est réservée aux investisseurs souscrivant aux OPC et aux mandats pour lesquels la Société de Gestion agit en qualité de gestionnaire de portefeuille.

Montant minimum de souscription initiale : néant

Valeur liquidative d'origine : 100 euros

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion : 0,20 % TTC maximum

Commission de souscription non acquise au FCP : 5% taux maximum

Commission de surperformance : néant

**Cette classe de part ne fait pas l'objet d'une commercialisation en Suisse.*

2- Précision relative aux Green bonds

Il est précisé que les green bonds, social bonds, sustainability bonds et sustainability-linked bonds pouvant être détenus par l'OPCVM respecteront a minima respectivement les « Green Bond Principles », « Social Bond Principles », les Sustainability Bond Guidelines (SBG) et les « Sustainability-linked Bond Principles ». L'ensemble de ces principes et lignes directrices sont publiés dans le cadre des « Principes » de l'ICMA (International Capital Market Association) et disponibles dans la section relative à la finance durable du site de l'association : <https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/>.

3- Investissements durables

Le pourcentage d'investissements durables de l'annexe SFDR augmente, il passe de 10% à 20%.

Ces modifications entreront en vigueur le 10 mai 2024.

La documentation juridique (feuilles d'information de base et prospectus intégrant l'annexe SFDR) est disponible auprès de Natixis Investment Managers International : www.im.natixis.com.

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Service Clients

43, avenue Pierre Mendès-France

75013 PARIS

1. Représentant

Sous réserve (i) de l'autorisation du nouveau représentant et (ii) de l'approbation du changement de représentant par l'Autorité de surveillance des marchés financiers FINMA, la fonction de représentant en Suisse sera transférée à compter du 31 mai 2024 de CACEIS Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich à CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Zurich / Suisse, Bleicherweg 7, CH-8027 Zurich.

2. Service de paiement

Sous réserve (i) de l'autorisation du nouveau service de paiement en tant que succursale de banque étrangère et (ii) de l'approbation du changement de service de paiement par l'Autorité de surveillance des marchés financiers FINMA, la fonction de service de paiement en Suisse sera transférée à compter du 31 mai 2024 de CACEIS Investor Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich à CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Zurich / Suisse, Bleicherweg 7, CH-8027 Zurich.

Le prospectus, les feuilles d'information de base, le règlement de gestion ainsi que le rapport annuel et semestriel du fonds peuvent être obtenus gratuitement et sur simple demande auprès du représentant suisse de ce dernier, à l'adresse indiquée ci-dessus.